

AR Prefecture

006-210600110-20210730-06-DE  
Reçu le 30/08/2021  
Publié le 30/08/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 06 : LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – SUPPRESSION DE LA REGIE DOTE E DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

Séance Publique Ordinaire du 30 JUILLET 2021  
A 10 heures 30 dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Marie-José LASRY, Mme Christiane VALLON à M. Roger ROUX, M. Grégory PETITJEAN à Mme Charlotte MARC, Mme Martine OLLIVIER à Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Carolle LEBRUN à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN à Mme Jacqueline POTFER.

ABSENTE : Mme Sophie REID

QUORUM : 14

PRESENTS : 17

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 23 juillet 2021

**AR Prefecture**

006-210600110-20210730-06-DE  
Reçu le 30/08/2021  
Publié le 30/08/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2021

VI - LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – SUPPRESSION DE LA REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

M. Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2221-1 et suivants et les articles R2221-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020 modifiée intitulée « Les Salons de la Rotonde de Beaulieu - Exploitation commerciale - Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière - Approbation des statuts et du règlement intérieur du conseil d'exploitation »,

Vu la délibération municipale n°10 du 21 septembre 2020,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation des Salons de la Rotonde de Beaulieu,

La Commune est propriétaire de la Rotonde de Beaulieu, située avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer, au sein de la copropriété « Le Bristol » (lots n°213 et n°214).

Suite à la décision de la société LENOTRE de mettre un terme le 30 juin 2020 au bail commercial de la Rotonde de Beaulieu, il avait été décidé de reprendre en régie directe l'exploitation commerciale de cette dernière.

Par délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020 modifiée, la présente Assemblée a :

- décidé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'assurer l'exploitation commerciale des Salons de la Rotonde de Beaulieu, dans le cadre comptable d'un budget annexe (M4),
- désigné les membres du conseil d'exploitation et le Directeur,
- approuvé les statuts et le règlement intérieur de la régie,
- fixé le montant de la dotation initiale de ladite.

Par délibération municipale n°10 du 21 septembre 2020, il a été approuvé les tarifs de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu.

En raison des conséquences économiques désastreuses dues à l'épidémie de Covid-19 sur les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie et de l'évènementiel, il a été décidé, par délibération municipale n°04 du 20 octobre 2020, de reporter au 1<sup>er</sup> avril 2021, puis par délibération n°04 du 23 février 2021, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, la date effective de de l'exploitation commerciale de la régie « Les salons de la Rotonde de Beaulieu ».

**AR Prefecture**

006-210600110-20210730-06-DE  
Reçu le 30/08/2021  
Publié le 30/08/2021



En raison de la crise sanitaire qui perdure, ainsi que des difficultés organisationnelles liées à la gestion commerciale de la Rotonde de Beaulieu, il est proposé de mettre un terme à la régie dotée de la seule autonomie financière dédiée à l'exploitation commerciale « des Salons de la Rotonde de Beaulieu » et d'en confier l'exploitation, dans le cadre d'un bail commercial régi par les articles **L.145-1** à **L.145-60** du Code de Commerce, à un traiteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 22 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

- DECIDE la suppression de la régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'assurer l'exploitation commerciale des Salons de la Rotonde de Beaulieu, dans le cadre comptable d'un budget annexe,
- ABROGE la délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020 et la délibération n°10 du 21 septembre 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

**AR Prefecture**

006-210600110-20210730-06-DE  
Reçu le 30/08/2021  
Publié le 30/08/2021

